

NOTE DE SERVICE

Date :	23 mai 2025
Destinataires de la note de service :	Directrices et directeurs de l'éducation Agentes et agents de supervision, administrations scolaires de conseils scolaires isolés Directions, administrations scolaires visées par l'article 68
Exp. :	Denise A. Cole Sous-ministre Ministère de l'Éducation
Objet :	Financement de l'éducation 2025-2026

Le gouvernement de l'Ontario augmente le financement principal de l'éducation pour la prochaine année scolaire de 953,5 millions de dollars par rapport à 2024-2025. Combiné à d'autres investissements, cela représente une somme de 30,7 milliards de dollars en financement opérationnel de l'éducation pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Ministère investit un total de 2 milliards de dollars, principalement sous forme de financement des immobilisations, afin d'aider les conseils scolaires à construire, à agrandir et à rénover les écoles. L'Ontario a également annoncé récemment un investissement de 1,3 milliard de dollars dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires 2024-2025.

La présente note de service fournit des renseignements sur les investissements clés relatifs à trois programmes de financement :

1. Financement principal de l'éducation (voir pages 1 à 8)
2. Programmes d'éducation ciblés (PEC) (voir pages 8 à 14)
3. Construction, agrandissement et réfection des écoles (« financement des immobilisations ») (voir pages 14 à 17)

1. FINANCEMENT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION (FPE)

Le financement principal total de l'éducation devrait s'élever à 30,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 953,5 millions de dollars (ou 3,3 %) par rapport à 2024-2025, soutenue par des

investissements ciblés relatifs à des changements liés à la main-d'œuvre, au transport et à la vérification interne, par une approche modernisée du financement du Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) et par les ajustements techniques décrits ci-dessous.

A. CHANGEMENTS RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE

Ajustements apportés aux repères de la dotation et autres éléments de financement

Le Ministère met à jour les repères salariaux et d'autres éléments de financement pour tenir compte de la dernière année des conventions collectives 2022-2026 et de la troisième année des conditions d'emploi des directions d'école et des directions adjointes 2023-2027 comme suit :

- Une augmentation salariale de 1 \$ l'heure pour les travailleuses et travailleurs en éducation. Cette augmentation s'applique aussi aux repères salariaux pour les membres du personnel non-cadre non syndiqués.
- Une augmentation salariale de 2,5 % pour le personnel enseignant, les directions d'école et les directions adjointes. Cette augmentation s'applique aussi au personnel de gestion financé par l'Allocation pour le fonctionnement des écoles et au personnel non exécutif¹ financé par l'Allocation pour la dotation en personnel des conseils scolaires. Il s'agit aussi de la deuxième année d'application de la nouvelle grille salariale et structure d'allocation pour les directions d'école et directions adjointes, présentée en détail dans le guide technique 2025-2026.
- Un changement net neutre découlant d'une augmentation de la moyenne provinciale des repères pour le personnel enseignant suppléant compensée par une réduction du financement complémentaire pour ce même groupe appliquée l'année précédente. C'est la deuxième année de financement complémentaire du personnel enseignant suppléant pour certains conseils scolaires admissibles où le financement temporaire dépasse les repères moyens. Ce financement sera progressivement éliminé d'ici 2028-2029, lorsque les conseils auront ajusté leurs structures de coûts.
- Les sommes non utilisées provenant du volet Investissements ponctuels dans les priorités du système (IPPS) pour les directions d'école et les directions adjointes de 2024-2025 seront ajoutées aux fonds alloués pour l'année scolaire 2025-2026. La somme de ces montants peut être utilisée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027. À noter que ce volet ne relèvera plus de l'Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires; il fera partie de l'Allocation pour la gestion des écoles.

Financement des avantages sociaux

Le financement des fiducies d'avantages sociaux (assurance-vie et assurance-maladie) a été ajusté pour refléter les conventions collectives 2022-2026 négociées pour tous les groupes d'employés.

¹ Comprend le volet Dotation du personnel non exécutif et la fonction de bureau des directrices et directeurs (le soutien administratif) dans le volet Dotation du personnel exécutif.

Autres ajustements relatifs à la main-d'œuvre

Des ajustements reflétant les augmentations salariales ont été apportés aux investissements qui devraient être utilisés pour la dotation en personnel, mais qui, historiquement, n'ont jamais été liés à un repère salarial dans la formule de financement. Les repères et les volets de financement suivants sont ajustés à compter de l'année scolaire 2025-2026, afin de refléter l'impact des augmentations salariales prévues par les conventions collectives :

- repères pour les congés de maternité et les congés de maladie
- repères pour le volet Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant
- volet Majeure Haute Spécialisation
- volet Programmes de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires et volet Programmes d'éducation pour les soins et traitements
- repères pour le Fonds pour le transport des élèves
- volet Équipe de vérification interne régionale

B. AUTRES INVESTISSEMENTS CLÉS

Transport des élèves

Il est prévu d'augmenter le Fonds pour le transport des élèves (FTE) de 81,4 millions de dollars (soit 6,3 %), ce qui portera le total à 1,38 milliard de dollars pour 2025-2026. Le FTE a été mis à jour pour tenir compte des données suivantes :

1. Les résultats des récentes simulations d'itinéraires, y compris les changements dans le nombre d'itinéraires, les distances quotidiennes et le temps de déplacement, ainsi que les changements dans l'effectif des conseils scolaires.
2. Les mises à jour des repères de financement pour soutenir l'augmentation des coûts des services de transport (le coût d'achat des véhicules, les heures supplémentaires pour les itinéraires dans les régions nordiques, etc.).
3. Les montants du FTE nouveaux et révisés, qui incluent :
 - le financement des coûts associés à la partie non remboursable de la TVH (2,16 %) pour tous les montants se rapportant aux autobus et aux véhicules destinés à une fin particulière sous contrat (VDFPSC)
 - l'optimisation continue des itinéraires des autobus, des VDFPSC et des taxis sous contrat, et la prise en compte des variations annuelles touchant les itinéraires, les distances et le temps
 - le financement complémentaire assurant à tous les conseils scolaires une augmentation minimale de 2,5 % par rapport au FTE de 2024-2025

L'allocation projetée pour chaque conseil scolaire au titre du FTE est présentée à l'annexe A de la présente note.

Rappels :

- Comme par les deux dernières années, les conseils scolaires et les consortiums de transport devront fournir plusieurs rapports concernant le transport des élèves durant l'année scolaire.
- Comme l'indique la note de service [2024 : SB22](#), il est demandé aux consortiums de transport d'élèves de mettre en œuvre un processus formel d'inclusion ou d'exclusion d'ici 2025-2026 afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience de la planification et la prestation du transport.
- Des renseignements supplémentaires concernant les dates de soumission des rapports et les processus d'inclusion et d'exclusion seront communiqués aux conseils et aux consortiums ultérieurement.

Fonds additionnels pour la vérification interne régionale

Un financement supplémentaire de 2 millions de dollars sera accordé aux conseils scolaires pour l'amélioration de leur gestion financière, au titre du volet Équipe de vérification interne régionale (EVIR) de l'Allocation pour la gestion et la vérification des données.

C. MODERNISATION DU FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE PARTENARIATS POUR L'ÉDUCATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUTAIRES ET AUTRES MISES À JOUR DU FONDS POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Programmes de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) et Programmes d'éducation pour les soins et traitements (Programmes EST)

S'appuyant sur plusieurs études et sur les commentaires des partenaires du secteur de l'éducation de la province, le Ministère s'emploie à moderniser le financement pour le Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) afin de mieux répondre aux besoins changeants des élèves, améliorer leur rendement, accroître l'accès aux programmes d'éducation et leur qualité, ainsi que réduire le fardeau administratif tout en continuant de soutenir les besoins locaux.

L'ancien volet PPEEC sera remplacé par deux nouveaux volets se rapportant à l'Allocation pour mesures de soutien complexes :

1. **Volet Programmes de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) :** Financement destiné aux élèves placés par ordonnance judiciaire dans un établissement en milieu fermé ou ouvert de garde/détention pour jeunes, dans un établissement de détention pour adultes accueillant des jeunes, au Syl Apps Youth Centre, ainsi que les élèves inscrits au programme provincial du Child and Parent Resource Institute (CPRI). Chaque conseil scolaire reçoit le montant de sa demande approuvé pour 2024-2025 au titre du PPEEC pour les programmes correctionnels destinés aux jeunes et aux adultes, le programme du Syl Apps Youth Centre et les programmes

provinciaux du CPRI, montant ajusté selon les augmentations relatives à la main-d'œuvre pour 2025-2026. Ces montants peuvent changer en cours d'année, comme l'indique le document *Programmes de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC), Directives pour 2025-2026, printemps 2025* (qui seront publiées prochainement).

2. Volet Fonctionnement des Programmes d'éducation pour les soins et traitements

(Programmes EST) : Approche fondée sur une formule permettant à tous les conseils scolaires de fournir des programmes éducatifs aux élèves ayant un besoin primaire de soins et de traitements. Les conseils scolaires ne seront plus tenus de présenter des demandes. Le volet du Programmes EST se compose de deux montants :

Montant de base pour les Programmes EST

Chaque conseil reçoit le plus élevé des deux montants suivants : le montant de base de 300 000 \$, ou le montant de la demande du conseil approuvé pour 2024-2025 au titre du PPEEC pour les soins et traitements, ajusté selon les augmentations relatives à la main-d'œuvre de 2025-2026.

Montant par élève pour les Programmes EST

Chaque conseil reçoit un montant de 3,70 \$ par élève multiplié par l'EQM du conseil.

Des précisions supplémentaires figurent dans le document *Programmes d'éducation pour les soins et traitements (Programmes EST), Directives pour 2025-2026, Printemps 2025* (qui seront publiées prochainement), qui oriente les conseils scolaires sur le financement de ces programmes.

Somme liée à l'incidence spéciale (SIS)

Le financement pour le volet Somme liée à l'incidence spéciale (SIS) demeure fondé sur une approche provisoire, alors que le Ministère continue d'élaborer une nouvelle approche pour les années à venir. Cette approche provisoire aide à réduire le fardeau administratif associé au processus antécédent de traitement des demandes pour la SIS.

Le financement de la SIS pour l'année scolaire 2025–2026 est attribué en fonction de deux montants :

- Le montant de base provisoire : calculé à l'aide des montants de 2024–2025 ajustés pour tenir compte des augmentations salariales de 2025-2026. Le montant de base provisoire de chaque conseil scolaire est établi dans le règlement sur le FPE.
- Le montant pour circonstance exceptionnelle : calculé en fonction d'un montant de base de \$ par conseil scolaire plus un montant de \$ par élève multiplié par l'EQM du conseil scolaire.

Tableaux pour l'Allocation pour besoins différenciés (ABD) et l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (DVBEED)

Les tableaux pour l'Allocation pour besoins différenciés (ABD) et l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté (DVBEED) pour 2025-2026, 2024-2025 et 2023-2024 sont disponibles dans le Portail de téléchargement de fichiers du SIFE, dans le dossier des Prévisions budgétaires 2025-2026.

D. MISE EN ŒUVRE CONTINUE ET AJUSTEMENTS DU FINANCEMENT

Repères non liés au personnel

Le Ministère donne une augmentation de 2 % des repères pour la portion non liée au personnel de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles du Fonds pour les installations scolaires, afin d'aider les conseils scolaires à gérer la hausse des coûts des services essentiels (c.-à-d. électricité, gaz naturel, assurances des installations et d'autres coûts).

Travail continu de mise à jour d'après les données du recensement et d'autres données connexes

Cette année marque la deuxième année d'un plan quinquennal progressif consistant à faire des mises à jour d'après les données de recensement de 2021 de Statistique Canada et d'autres données connexes et à réviser les formules relatives aux montants et volets suivants :

- montants pour la Diversité des élèves apprenant l'anglais
- volet Actualisation linguistique en français
- volet Conseils scolaires éloignés et ruraux
- volet Besoins démographiques
- volet Plans d'action des conseils scolaires
- volet Sécurité et tolérance dans les écoles
- volet Modèle statistique de prédiction pour l'éducation spécialisée

Financement différencié pour l'apprentissage en ligne

La mise à jour des repères relatifs à la charge de crédits pour l'apprentissage en ligne et l'apprentissage en personne et à distance vise à refléter une modification de l'hypothèse relative à la proportion d'élèves du secondaire qui prennent un crédit d'apprentissage en ligne par jour de classe ordinaire, ce qui équivaut à 16 %. Le repère du palier secondaire de 2025-2026 pour la dotation en personnel enseignant et les allocations connexes utilisera une charge moyenne de 7,5 crédits par élève, répartie entre l'apprentissage en ligne (environ 0,16) et l'apprentissage en personne et à distance (environ 7,34).

Élimination des volets Supplément pour les immigrants récents à durée limitée

Le volet Supplément English as a second language (ESL)/English literacy development (ELD) pour les immigrants récents et le Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) seront retirés, puisque les effectifs d'immigrants récents sont revenus au niveau d'avant la pandémie dans la province. Les fonds accordés au titre de ce supplément, ayant diminué dans une mesure proportionnelle, ne sont maintenant plus nécessaires.

Leader de l'éducation autochtone

La formule de financement pour le poste de leader pour l'éducation autochtone sera mise au diapason de la visée du financement. Les conseils scolaires n'obtiendront des fonds que s'ils ont pourvu ce poste. Aucun autre changement n'a été apporté à cet égard.

Limite des dépenses en matière d'administration et mesures de responsabilisation

La limite des dépenses en matière d'administration est passée à 2,2 millions de dollars par conseil scolaire plus 3,44 % des charges de fonctionnement totales du conseil.

- Pour la première année de non-conformité, les conseils scolaires seraient tenus de présenter un plan de gestion de la conformité, de présenter ce plan sur leur site Web public et de faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation dudit plan.
- Pour la deuxième année consécutive de non-conformité, les conseils scolaires seraient tenus d'embaucher, à leurs frais, un organisme tiers (p. ex., une firme d'experts-conseils) pour examiner leurs dépenses d'administration et de fournir un rapport proposant un plan d'action pour atteindre la conformité. Les conseils scolaires seraient tenus d'obtenir l'approbation de la portée de l'examen avant de procéder, ainsi que de présenter le rapport de l'organisme tiers et le plan de mise en conformité sur leur site Web public.
- Pour la troisième année consécutive de non-conformité, le ministre ordonnerait au conseil scolaire de rajuster ses dépenses d'administration afin d'assurer la conformité, en fonction de l'examen effectué par l'organisme tiers.

Élimination du Redressement pour la fusion des administrations scolaires

Le Redressement pour la fusion des administrations scolaires, introduit en 2009-2010 lorsque les administrations scolaires ont fusionné avec les conseils scolaires de district, prendra fin, puisque les conseils devraient maintenant tous avoir fait les ajustements nécessaires.

E. ADMINISTRATIONS SCOLAIRES

Administrations de conseils scolaires isolés

Comme par les années passées, le financement réservé aux administrations des conseils scolaires isolés sera ajusté comme il se doit, d'après les changements apportés au financement accordé aux conseils scolaires de district. Ainsi, le financement des conseils scolaires isolés pourrait comprendre certains ajustements dont il est question dans la présente note de service.

Le Ministère fournira directement aux administrations de conseils scolaires isolés les informations relatives au financement au cours des prochaines semaines.

Administrations scolaires relevant de l'article 68

Les formulaires de prévisions budgétaires, les instructions et le formulaire de demande de budget pour 2025-2026 sont disponibles et seront transmis directement par courriel aux administrations scolaires relevant de l'article 68.

F. RAPPORTS

Dates de soumission des rapports financiers

Le Ministère a établi l'échéancier suivant pour la présentation des rapports financiers :

Date	Description
30 juin 2025	Prévisions budgétaires des conseils scolaires pour 2025-2026 Les conseils scolaires sont encouragés à présenter leur rapport d'ici le 30 juin 2025. Une prolongation jusqu'au 31 juillet 2025 peut toutefois être accordée en avisant votre analyste financière ou votre analyste financier du ministère.
14 novembre 2025	États financiers des conseils scolaires pour 2024-2025
15 décembre 2025	Prévisions budgétaires révisées des conseils scolaires pour 2025-2026 (conseils scolaires de district seulement)
15 mai 2026	Rapport financier des conseils scolaires du 1 ^{er} septembre 2025 au 31 mars 2026 (conseils scolaires de district seulement)

Les formulaires et les instructions pour les Prévisions budgétaires 2025-2026 sont maintenant disponibles dans le [Système d'information sur le financement de l'éducation](#) (SIFE).

Allocation au titre du Fonds l'éducation en milieu rural et dans le Nord (FEMRN) : Liste des écoles

Les conseils scolaires doivent soumettre au Ministère, au plus tard le 30 juin 2025, la liste des écoles additionnelles, approuvée par voie de motion des conseillères et conseillers scolaires, afin d'être en mesure de dépenser l'Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord dans ces écoles.

Veillez transmettre ces motions ainsi que la liste des écoles additionnelles par courriel à EDULABFINANCE@ontario.ca, en inscrivant le nom de chaque école, son numéro dans le Système d'inventaire des installations scolaires (SIIS), le numéro d'identification du campus, le Numéro d'identification des conseils et des écoles (NICE) et le palier (élémentaire ou secondaire). **Veillez inscrire « FEMRN » dans la ligne d'objet de votre courriel.**

2. PROGRAMMES D'ÉDUCATION CIBLÉS (PEC) ET FINANCEMENT AUX PARTENAIRES EXTERNES (FAPE)

En 2025-2026, les PEC et le FPE fourniront 420,4 millions de dollars en financement aux conseils scolaires et à d'autres partenaires en éducation. Les PEC fourniront aux conseils scolaires 302,4 millions de dollars en financement supplémentaire et limité dans le temps. Les investissements des PEC sont axés sur l'apprentissage et le bien-être, dans le but de soutenir les succès actuels et futurs des élèves.

A. ALLOCATIONS POUR LES PROGRAMMES D'ÉDUCATION CIBLÉS (PEC)

Le cas échéant, les allocations pour les conseils scolaires et les administrations scolaires sont indiquées ci-dessous ainsi qu'à l'Annexe B (envoyé séparément). Les autres allocations seront confirmées à une date ultérieure.

Littératie (99,5 \$ millions de dollars) :

- **Personnel en éducation pour appuyer les interventions en lecture (74,5 \$ millions de dollars)** : Financement pour embaucher du personnel enseignant, qui travaillera en individuel ou en petits groupes avec des élèves de la maternelle à la 3^e année qui bénéficieraient d'un plus grand soutien en lecture, le tout conformément aux modalités négociées centralement pour le personnel enseignant spécialisé en lecture (2022-2026).
- **Amélioration de la lecture au primaire : outils d'évaluation de la lecture au primaire (12,5 \$ millions de dollars)** : Financement pour l'achat d'outils de dépistage approuvés par le Ministère, ceux-ci identifiés dans le cadre de [l'entente entre le fournisseur attitré et la MÉCO](#), pour s'assurer que les élèves qui ont besoin de plus de soutien en lecture sont identifiés rapidement et sont soutenus dans la salle de classe.
- **Licences et soutiens pour les programmes et les interventions en lecture (12,5 \$ millions de dollars)** : Financement pour l'achat de licences, de ressources et de formations professionnelles, afin d'appuyer la prestation d'interventions en lecture systématiques et fondées sur des données probantes pour les élèves en difficulté, mais aussi pour d'autres élèves.

STIM (71,4 \$ millions de dollars) :

- **Plan d'action pour la réussite en mathématiques : facilitatrices et facilitateurs spécialisés en mathématiques dans les écoles (38,9 \$ millions de dollars)** : Financement pour embaucher du personnel d'animation en mathématiques, qui travaillera dans les classes de 3^e, 6^e et 9^e années d'écoles prioritaires.
- **Plan d'action pour la réussite en mathématiques : outils numériques en mathématiques (15,0 \$ millions de dollars)** : Financement pour des outils numériques en mathématiques destinés à tous les élèves de 3^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e année, dans le but d'appuyer l'apprentissage des élèves à la maison et en classe.
- **Plan d'action pour la réussite en mathématiques : leaders en mathématiques au sein de chaque conseil (13,5 \$ millions de dollars)** : Financement destiné pour une ou un leader en mathématiques, qui informera, surveillera et présentera des rapports en temps opportun sur les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de réussite et d'amélioration en mathématiques, et qui dirigera les mesures à l'échelle du conseil scolaire pour atteindre ces objectifs.
- **Plan d'action pour la réussite en mathématiques : qualifications supplémentaires (4,0 \$ millions de dollars)** : Les conseils scolaires sont invités à présenter une [demande de subvention](#) d'ici le 27 juin 2025 au profit du personnel enseignant qui a terminé des cours de qualifications additionnelles (QA) en mathématiques.

Soutenir les élèves vulnérables (50,1 \$ millions de dollars) :

- **Apprentissage pendant l'été pour les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée (10,0 \$ millions de dollars) :** Financement pour l'été 2025, afin de soutenir l'apprentissage et la transition des élèves ayant des besoins en éducation spécialisée à l'aube de l'année scolaire 2025-2026.
- **Navigation de transition pour les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée (8,4 \$ millions de dollars) :** Financement pour navigatrices et navigateurs de transition, afin d'aider à améliorer les résultats scolaires des élèves ayant des besoins en éducation spécialisée ou des incapacités, par l'entremise de meilleures pratiques de transition vers l'école, pendant l'école et après l'école.
- **Accent sur les jeunes (8,1 \$ millions de dollars) :** Financement visant à créer des possibilités d'emploi de grande qualité pour les élèves du secondaire et à accroître l'accès à des camps d'été gratuits ou à faible coût pour les enfants et les jeunes (de la maternelle à la 12^e année) dans les secteurs où les besoins sont grands et les occasions possiblement limitées.
- **Soutiens au transport et à la stabilité pour les enfants et les jeunes pris en charge (6,6 \$ millions de dollars) :** Financement pour améliorer l'expérience et les résultats scolaires des enfants et des jeunes pris en charge en assurant des liens positifs et stables avec l'école, le soutien scolaire et les possibilités d'apprentissage pendant les périodes d'instabilité et de transition.
- **Programme d'accompagnement pour les élèves noirs (6,0 \$ millions de dollars) :** Financement pour offrir du soutien intensif et culturellement adapté aux élèves noirs, en mobilisant des personnes accompagnantes ayant une expérience concrète et des liens avec les communautés noires, dans l'objectif d'offrir un soutien direct et du mentorat.
- **Élimination des obstacles pour les élèves ayant des handicaps (6,0 \$ millions de dollars) :** Les conseils scolaires sont invités à [présenter une demande de financement](#) en ligne d'ici le 27 juin 2025, afin d'obtenir des fonds pour des projets qui préviennent et éliminent les obstacles à l'accessibilité auxquels sont confrontés les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée ou des handicaps.
- **Conseillers en matière de droits de la personne et d'équité (3,1 \$ millions de dollars) :** Fourni à certains conseils scolaires pour financer l'accès à une conseillère ou un conseiller en matière de droits de la personne et d'équité (CDPE).
- **Subvention du personnel enseignant afin d'obtenir une qualification additionnelle (QA) en éducation spécialisée (1,0 \$ millions de dollars) :** Financement pour appuyer la participation du personnel enseignant aux cours approuvés de l'Annexe C et de l'Annexe D pour des qualifications additionnelles (QA) en éducation spécialisée, comme à l'Annexe D, « Spécialiste en éducation spécialisée ».
- **Projet pilote sur les troubles du développement : transitions des élèves (0,5 \$ millions de dollars) :** Les conseils scolaires sont invités à [présenter une demande de subvention en ligne](#) d'ici le 27 juin 2025, afin d'obtenir des fonds pour explorer et mettre en œuvre des pratiques efficaces de transition pour des élèves manifestant des troubles du

développement, le tout au moyen d'un programme intensif de placement professionnel mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2025-2026.

- **Personnel enseignant pour les classes décloisonnées (0,4 \$ millions de dollars) :** Financement pour aider les dirigeantes et dirigeants du système à lutter contre les obstacles systémiques, le racisme et la discrimination dans le système et les écoles, par l'entremise de pratiques de leadership efficaces et culturellement pertinentes.
- **Initiative pour l'équité en matière d'hygiène féminine :** Afin de poursuivre l'initiative de 2024-2025, les conseils scolaires ayant signé des ententes de paiement de transfert pourront commander des produits d'hygiène féminine chaque année au moyen du [Portail d'approvisionnement en ÉPI d'ApprovisOntario](#).

Santé mentale (25,2 \$ millions de dollars) :

- **Soutiens en santé mentale pendant l'été (16,0 \$ millions de dollars) :** Financement pour l'été 2025, afin de pouvoir fournir des services en santé mentale aux élèves et d'assurer la continuité de ces services.
- **Santé mentale en milieu scolaire Ontario (6,5 \$ millions de dollars) :** Financement pour le soutien à la mise en œuvre pour tous les conseils scolaires de district grâce à l'expertise clinique, à des ressources fondées sur des données probantes et à des outils pratiques pour les éducatrices et éducateurs, et à la prestation d'un apprentissage professionnel aux cliniciennes et cliniciens en santé mentale en milieu scolaire.
- **Soutiens pour les stratégies de santé mentale : besoins émergents (1,3 \$ millions de dollars) :** Financement pour l'éducation et la sensibilisation des élèves à la prévention de la consommation de substances, incluant la toxicomanie, la consommation de cannabis, le vapotage et le temps passé devant les écrans.
- **Soutiens, formation et ressources en santé (1,2 \$ millions de dollars) :** Ce financement est utilisé pour acheter ou élaborer de nouvelles ressources et de nouveaux soutiens, et pour offrir une formation locale aux directions et aux directions adjointes, aux éducatrices et éducateurs et aux autres membres du personnel scolaire en ce qui a trait aux enjeux actuels et émergents en matière de santé et de sécurité. Pour l'année scolaire 2025-2026, les conseils scolaires sont encouragés à utiliser des fonds pour soutenir la sécurité des élèves.
- **L'activité physique par le cricket (0,2 \$ millions de dollars) :** Les conseils scolaires sont invités à [soumettre une demande de subvention en ligne](#) d'ici le 27 juin 2025 pour soutenir l'apprentissage, l'essai et la pratique récréative et compétitive du cricket dans le cadre scolaire.

Opérations (22,5 \$ millions de dollars) :

- **Modèle opérationnel de cybersécurité : 12^e année (11,5 \$ millions de dollars) :** Le financement sera fourni à certains conseils pour mettre en œuvre des outils et des capacités de sécurité de base, ainsi que pour établir des partenariats pour les services de cybersécurité gérés.

- **Infrastructures essentielles pour la sécurité physique (10,0 \$ millions de dollars) :** Financement pour soutenir la réfection, la mise à niveau et les coûts d'installation d'infrastructures scolaires essentielles.
- **Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant : Fonds pour l'amélioration du perfectionnement professionnel du personnel enseignant (PIPNE-PPPE) (1,0 \$ millions de dollars) :** Les conseils scolaires qui connaissent une augmentation importante de leur personnel enseignant nouvellement embauché (par rapport à l'année précédente) ou qui ont embauché du nouveau personnel au-delà de l'Année 2 dans la Grille des qualifications et d'expérience du personnel enseignant sont invités à [présenter des demandes en ligne](#) entre le 1^{er} septembre et le 17 octobre 2025.

Degré de préparation de l'élève (13,8 \$ millions de dollars) :

- **Programme Préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) (5,5 \$ millions de dollars) :** Financement accordé aux conseils scolaires participants pour un maximum de 2 000 aspirantes et aspirants PSSP qui entameront leurs programmes de formation entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026.
- **Apprentissage professionnel par l'expérience dans les métiers spécialisés pour le personnel enseignant conseiller en orientation (3,0 \$ millions de dollars) :** Financement pour la coordination et l'offre de formations professionnelles expérientielles à l'ensemble du personnel en enseignement-conseil en orientation, pour qu'il acquière une compréhension de ces métiers du parcours d'apprentissage et des avantages d'une carrière dans les métiers spécialisés.
- **Projet pilote de soutien aux élèves handicapés pour l'éducation coopérative (2,1 \$ millions de dollars) :** Financement accordé aux conseils scolaires participants pour offrir des mesures de soutien destinées aux élèves handicapés, afin qu'ils puissent obtenir des crédits en éducation coopérative dans le cadre de diverses possibilités de placement.
- **Projets pilotes de formation en entrepreneuriat (1,8 \$ millions de dollars) :** Financement visant à offrir une formation en entrepreneuriat aux élèves de la 7^e à la 12^e année, élaborée ou offerte en partenariat avec des organismes tiers locaux ayant de l'expertise en entrepreneuriat.
- **Programme de bourses pour les métiers spécialisés (1,0 \$ millions de dollars) :** Financement pour offrir des bourses de 1 000 \$ à des élèves qui auront obtenu ou sont en train d'obtenir deux crédits dans un programme d'enseignement coopératif (effectué en milieu de travail de métiers spécialisés), qui ont l'intention de poursuivre leur cheminement au-delà du secondaire dans ce type de métier, qui font preuve de leadership dans les métiers spécialisés et qui rencontrent des obstacles financiers et d'autre nature dans l'achèvement de leurs études secondaires.
- **Programme de bourses d'apprentissage et de travail (0,4 \$ millions de dollars) :** Financement pour offrir des bourses de 1 000 \$ aux élèves qui sont inscrits à un programme d'éducation coopérative et qui rencontrent des obstacles financiers et d'autre nature dans l'achèvement de leurs études secondaires.

Éducation autochtone (10,1 \$ millions de dollars) :

- **Programme de mentorat pour la réussite scolaire des élèves autochtones (5,5 \$ millions de dollars) :** Financement pour sélectionner des conseils scolaires qui accueilleront du personnel d'accompagnement autochtone, dans le but de soutenir le bien-être et la réussite des élèves des Premières Nations, des élèves métis et des élèves inuits.
- **Soutenir la revitalisation des langues autochtones dans l'éducation (3,1 \$ millions de dollars) :** Financement destiné à certains conseils scolaires pour accroître, dans la province et dans son système d'éducation financé, le nombre de programmes de langues autochtones et, par conséquent, le nombre de personnes locutrices.
- **Équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (0,8 \$ millions de dollars) :** Financement accordé au conseil scolaire du district de Keewatin-Patricia pour recruter du personnel présélectionné, hautement qualifié et expérimenté, prêt à se mobiliser et à être déployé dans les collectivités des Premières Nations, en réponse aux demandes formulées par cette collectivité en temps de crise et de besoins urgents.
- **Programme jeunes entrepreneurs autochtones (PJE) (0,3 \$ millions de dollars) :** Financement accordé aux conseils scolaires participants pour les élèves de 11^e et 12^e années des Premières Nations, métis et inuits, afin qu'ils aient la possibilité d'obtenir deux crédits d'études supérieures en commerce. Cette initiative s'effectue dans le cadre d'un programme fondé sur le curriculum d'études en commerce de l'Ontario et est complétée par du contenu autochtone, des activités pratiques, des conférenciers, des mentors et d'autres possibilités de financement.
- **Programme de soutien des écoles des Premières Nations (0,2 \$ millions de dollars) :** Financement accordé au conseil scolaire du district de Keewatin-Patricia afin d'offrir du perfectionnement professionnel au personnel enseignant et administratif des écoles gérées en partenariat par les Premières Nations.
- **Programme Bridge du conseil Limestone (0,2 \$ millions de dollars) :** Financement accordé au conseil scolaire du district Limestone afin d'offrir de l'enseignement s'appuyant sur les expériences culturelles et l'apprentissage dans la nature.

Éducation en langue française (8,1 \$ millions de dollars) :

En plus des investissements dans tous les thèmes prioritaires clés, les investissements ciblés en français comprendront des mesures de soutien pour la rétention du personnel enseignant de langue française, du financement pour le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO), la modernisation des cours d'apprentissage en ligne et la prestation de mesures de soutien pertinentes sur les plans culturel, linguistique et pédagogique aux élèves et au personnel de langue française.

B. ADMINISTRATIONS SCOLAIRES EN VERTU DE L'ARTICLE 68 (0,2 \$ millions de dollars)

Les limites de financement pour certains PEC ont été établies et indiquées dans l'Annexe B (envoyée séparément). Les administrations scolaires visées par l'article 68 devront examiner cette note de service pour déterminer tout autre programme qui pourrait être bénéfique relativement aux besoins des élèves des administrations scolaires. Les demandes de

financement pour les PEC sélectionnés et tout autre programme identifié doivent être incluses dans les Prévisions budgétaires 2025-2026 et les formulaires de demande de budget.

C. ADMINISTRATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, l'administration des EPT et la production de rapports continueront de se faire par l'entremise de Paiements de transfert Ontario (PTO). Pour accéder aux EPT pour les PEC et aux modèles de rapport, le personnel des conseils scolaires doit détenir des comptes inscrits dans le système de PTO.

D. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ FISCALE

Les bénéficiaires de paiements de transfert qui ont reçu du gouvernement de l'Ontario un financement cumulatif de 10 millions de dollars ou plus au cours de l'exercice précédent ou qui ont conclu une entente nouvelle ou renouvelée d'une valeur de 10 millions de dollars ou plus sont tenus de fournir une vérification de conformité fiscale (VCF) ainsi qu'une attestation de conformité aux lois fiscales, du travail et de l'environnement.

Cette vérification doit être effectuée annuellement. Le seuil de 10 millions de dollars inclut le financement de tous les ministères et englobe le FPE. Tous les bénéficiaires de paiements de transfert doivent vérifier s'ils répondent à cette exigence.

Pour maintenir cette conformité, tous les bénéficiaires admissibles aux paiements de transfert doivent remplir et soumettre la VCF par l'entremise du Portail de vérification de conformité fiscale, ainsi que remplir l'attestation de conformité aux lois fiscales, du travail et de l'environnement, celle-ci accessible dans votre profil organisationnel au sein du site de Paiements de transfert Ontario (PTO). Pour de plus amples renseignements sur la conformité fiscale et des instructions pour mettre à jour ces renseignements dans le site de PTO, veuillez consulter l'Annexe C.

E. FONDS 2024-25 DU PEC NON DÉPENSÉS

Tous les fonds du PEC devraient être dépensés aux fins prévues à l'origine et définies dans les EPT. Les fonds non dépensés pour 2024-2025 doivent être recouverts par le Ministère et ne seront plus disponibles pour une réaffectation ou un report.

3. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le gouvernement investit plus de 30 milliards de dollars, dont environ 23 milliards en subventions d'immobilisations sur 10 ans, pour construire, agrandir et rénover des écoles et des places en services de garde partout en Ontario. Le ministère de l'Éducation poursuit l'objectif du gouvernement d'aider un plus grand nombre d'élèves à fréquenter des écoles modernes, près de chez eux, en construisant, en agrandissant et en rénovant des écoles partout dans la province.

Au cours des deux dernières années, des investissements substantiellement accrus dans le Programme d'immobilisations prioritaires ont soutenu la réalisation de nouvelles constructions et d'autres ajouts dans toute la province, afin de répondre aux besoins des collectivités en croissance de l'Ontario. En plus d'investir [1,3 milliard de dollars dans la construction de 45 nouvelles écoles et projets d'agrandissement](#), comme annoncé en janvier 2025, le gouvernement effectue de nouveaux investissements importants pour rénover et améliorer l'infrastructure scolaire existante, ainsi que pour presque doubler le financement pour des locaux temporaires pour l'année scolaire 2025-2026.

A. RÉFECTION DES ÉCOLES

Le financement pour la réfection des écoles sera porté à 2 milliards de dollars pour l'année scolaire 2025-2026, afin de s'occuper d'aspects précis de modernisation et d'amélioration et de favoriser des milieux d'apprentissage accessibles et sains.

En plus de l'investissement continu de 1,4 milliard de dollars pour rénover et améliorer les écoles par l'entremise des allocations pour l'amélioration de l'état des écoles (AÉÉ) et pour la réfection des écoles (ARÉ), une somme supplémentaire de 575 millions de dollars sera allouée aux conseils scolaires pour la réfection des écoles afin d'appuyer les mesures d'amélioration de l'accessibilité et le remplacement du béton cellulaire autoclavé armé.

Veuillez consulter l'Annexe D pour plus de détails sur le financement de l'AÉÉ, de l'ARÉ et de la capacité de planification des immobilisations. De plus amples détails concernant le financement des mesures d'accessibilité et du remplacement du béton cellulaire seront communiqués aux conseils scolaires prochainement.

Rappels :

- Bien que les conseils scolaires disposent de la souplesse nécessaire pour revitaliser et remplacer les composantes et les systèmes vieillissants du bâtiment dans le contexte de l'ARÉ, il leur est fortement conseillé d'utiliser l'allocation pour favoriser les aspects relatifs à l'état des installations, à l'accessibilité, à la ventilation, à la santé et sécurité et aux exigences générales liées au code du bâtiment. Ces priorités devraient également être prises en compte dans le plan d'immobilisations du conseil scolaire.
- Les conseils scolaires sont tenus de publier sur leur site Web, de manière aisément accessible, l'information sur les projets de réfection.
- Les conseils scolaires doivent dépenser leurs allocations annuelles de réfection dans un délai de deux ans, dans le but de réaliser sans délai les améliorations sur le terrain. Les allocations de réfection pour l'année scolaire 2025-2026 viendront à échéance le 31 août 2027. Tous les fonds non dépensés provenant des allocations antérieures à 2023-2024 viendront à échéance le 31 août 2026.
- Les conseils scolaires sont responsables de payer leurs renouvellements de permis d'utilisation de logiciels en tirant parti des fonds inclus dans le financement principal de l'éducation pour les installations scolaires.

B. LOCAUX TEMPORAIRES

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'allocation pour les locaux temporaires sera presque doublée, passant de 40 millions à 70 millions de dollars, afin d'aider les conseils scolaires à gérer les coûts permanents en attendant l'achèvement de nouveaux projets d'immobilisations qui permettront d'offrir près de 125 000 places en ligne aux élèves. Ce financement pourra être utilisé pour le transport de logements transférables, les baux et les achats, ainsi que pour les coûts de location de locaux d'enseignement.

Le financement sera alloué proportionnellement à la part historique de besoins en locaux temporaires des conseils scolaires. Veuillez consulter l'Annexe D pour plus de détails sur le financement.

Le Ministère travaillera avec le secteur pour recueillir des détails sur l'utilisation et l'inventaire actuel de logements transférables, incluant les baux et les besoins futurs en locaux temporaires. Cette mobilisation et cette collecte de données aideront à préciser les améliorations à apporter à l'approche en matière d'allocation pour les années à venir.

C. IMMOBILISATIONS PRIORITAIRES

Dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires pour 2024-2025, l'approche du Ministère pour évaluer les besoins en matière d'installations a continué de mettre l'accent sur des mesures quantifiables, comme l'indiquent les lignes directrices du programme. Les demandes ont été évaluées en fonction des besoins et de l'état d'avancement du projet.

Les conseils scolaires ont reçu des rétroactions écrites concernant leurs propositions de projet, ce qui devrait être mis à profit en prévision des prochaines rondes sur les immobilisations prioritaires.

Le Ministère encourage les conseils scolaires à continuer d'élaborer des projets qui répondent aux critères de programme et d'évaluation, ainsi qu'à faire progresser la préparation pour ces projets. De plus amples renseignements sur le lancement du Programme d'immobilisations prioritaires 2025-2026 seront disponibles sous peu.

D. EXIGENCES EN MATIÈRE D'AFFICHAGE POUR ONTARIO CONSTRUIT

Comme il a déjà été communiqué, la mise en place d'un affichage associé est toujours requise pour les projets d'immobilisations prioritaires et de garde d'enfants, ainsi que pour les projets de réfection appuyés par un investissement de 250 000 dollars ou plus (relatif à l'Allocation pour l'amélioration de l'état des écoles ou l'Allocation pour la réfection des écoles), ou pour des projets d'une durée de 90 jours ou plus sur un site scolaire.

Veillez consulter le protocole de communication présenté dans le [Manuel des immobilisations](#) avant d'entreprendre toute activité de communication publique liée au financement des immobilisations et des détails supplémentaires sur les exigences en matière de signalisation.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. FINANCEMENT PRINCIPAL POUR L'ÉDUCATION (FPE)

Pour plus de détails sur ces changements et sur le financement principal pour l'éducation (FPE), veuillez vous référer au document de *Financement principal de l'éducation : guide technique 2025-2026 pour les conseils scolaires*, disponible sur la [page Web pour le financement de l'éducation](#).

Pour toute autre question ou si vous avez besoin d'information supplémentaire, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Sujet	Personne-ressource	Courriel
Responsabilité financière, exigences en matière de rapports et vérification interne régionale	Andrew Yang	Andrew.Yang@ontario.ca
Éducation en langue française	Gina Caruano Luc Davet	Gina.Caruano@ontario.ca Luc.Davet@ontario.ca
Éducation autochtone et bien-être	Bertrand	Nick.Bertrand@ontario.ca
Apprentissage en ligne	Bill Torrens	Bill.Torrens@ontario.ca
Modélisation du financement de fonctionnement	Paul Duffy	Paul.Duffy@ontario.ca
Politique relative au financement de fonctionnement	Romina Di Pasquale	Romina.DiPasquale@ontario.ca
Fonctionnement et réfection des écoles	Andrea Dutton	Andrea.Dutton@ontario.ca
Éducation de l'enfance en difficulté	Charmaine Perera	Charmaine.Perera@ontario.ca
Transport des élèves	Mehul Mehta	Mehul.Mehta@ontario.ca

Pour toute question d'ordre général sur le FPE, veuillez envoyer un courriel à EDULABFINANCE@ontario.ca.

B. PEC/FAPE

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec vos personnes-ressources du ministère ou le bureau du sous-ministre adjoint responsable du programme. Toutes autres questions générales concernant l'entente-cadre sur les paiements de transfert peuvent être envoyées à EDU-TPAs@ontario.ca.

Des renseignements et du matériel de formation sur la façon de s’inscrire et d’utiliser le système PTO sont disponibles sur le site Web du [système PTO](#). Si vous avez des questions au sujet des EPT pour des projets multiples des PEC, veuillez communiquer avec EDU-TPAs@ontario.ca. Pour toute demande de renseignements techniques concernant le système PTO, veuillez communiquer avec TPONCC@ontario.ca.

Veuillez vérifier votre [statut de conformité fiscale](#) et adresser toutes les demandes de renseignements au [ministère des Finances](#).

C. Immobilisations

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces initiatives et d’autres, veuillez consulter le [Manuel des politiques et des programmes en matière d’immobilisations scolaires](#), disponible sur la [page Web du financement de l’éducation](#).

Pour toute autre question ou si vous avez besoin d’information supplémentaire, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Sujet	Personne-ressource	Courriel
Programme d’évaluation de l’état des installations scolaires Financement du programme pour la réfection des écoles Programme Capacité de planification des immobilisations	Andrea Dutton	Andrea.Dutton@ontario.ca
Programme d’immobilisations prioritaires Financement des immobilisations pour les services de garde d’enfants Financement pour les terrains prioritaires Allocation pour les locaux temporaires Cadre de responsabilisation en matière d’immobilisations Rapport sur les grands projets d’immobilisations Redevances d’aménagement scolaires	Teuta Dodbiba (jusqu’à fin novembre 2025) Patrizia Del Riccio (à partir de décembre 2025)	Teuta.Dodbiba@ontario.ca Patrizia.DelRiccio@ontario.ca
Conception normalisée Protocole de communication Affichage	Teuta Dodbiba	Teuta.Dodbiba@ontario.ca
Système d’information sur les immobilisations scolaires	Mehul Mehta	Mehul.Mehta@ontario.ca

REMARQUES FINALES

Une partie des propositions et des éléments relatifs aux immobilisations prioritaires et au FPE décrits dans la présente note de service ne prendront effet que si des règlements en ce sens sont pris par le ministre de l'Éducation ou la lieutenante-gouverneure en conseil en vertu de la *Loi sur l'éducation* et d'autres lois, au besoin. De tels règlements n'ont pas encore été établis. Le contenu de la présente note est donc conditionnel à l'adoption de règlements de cet ordre.

En conclusion, l'Ontario demeure déterminé à assurer la durabilité de son système d'éducation. Le gouvernement est fermement décidé à donner la priorité à ce qui compte vraiment : fournir aux élèves les outils et les compétences nécessaires à leur réussite.

Votre leadership et votre engagement sont essentiels alors que nous avançons et aspirons à une amélioration continue. Continuons à collaborer, à innover et à inspirer tandis que nous ouvrons la voie en éducation. Nous ne devons jamais perdre de vue les deux millions d'élèves qui franchissent les portes de nos écoles publiques. Ils sont au cœur de notre mission. Chaque décision que nous prenons, chaque politique et programme que nous élaborons doivent être guidés par leurs intérêts supérieurs.

Je suis convaincue que chaque conseil scolaire assumera ses responsabilités envers les parents et les élèves qu'il sert, en veillant à ce que les fonds publics soient utilisés efficacement au bénéfice direct des élèves.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La sous-ministre,

Denise A. Cole

Cc: Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Administrateurs des services opérationnels, administrations scolaires

ANNEXE A : ALLOCATIONS PROJETÉES AU TITRE DU FONDS POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES POUR 2025-2026

N° du CSD	Nom du conseil scolaire de district	Allocation pour les services de transport						Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire	Allocation pour le transport pour les écoles provinciales ou les écoles d'application ²	Montant projeté pour 2025-2026 au titre du Fonds pour le transport des élèves (FTE) ³
		Volet Autobus	Volet VDFPSC	Volet Primes pour le maintien en poste et le recrutement	Volet Taxis sous contrat	Volet Transport en commun	Volet Priorités locales, exploitations et transition			
		A	B	C	D	E	F			
1	District School Board Ontario North East	8 249 523 \$	-	326 778 \$	-	-	1 639 954 \$	10 120 \$	-	10 226 375 \$
2	Algoma District School Board	9 164 265 \$	-	364 935 \$	344 195 \$	-	1 756 416 \$	13 640 \$	-	11 643 451 \$
3	Rainbow District School Board	13 736 757 \$	434 235 \$	534 479 \$	142 162 \$	174 930 \$	2 065 226 \$	16 280 \$	-	17 104 069 \$
4	Near North District School Board	10 901 549 \$	2 087 765 \$	581 904 \$	45 646 \$	3 080 \$	1 544 866 \$	13 640 \$	-	15 178 450 \$
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	3 529 962 \$	-	143 109 \$	-	-	2 233 012 \$	7 040 \$	-	5 913 123 \$
5.2	Rainy River District School Board	2 361 266 \$	-	72 735 \$	89 555 \$	22 627 \$	1 164 367 \$	3 960 \$	-	3 714 510 \$
6.1	Lakehead District School Board	6 302 991 \$	195 057 \$	235 872 \$	145 549 \$	-	1 223 928 \$	11 000 \$	-	8 114 397 \$
6.2	Superior-Greenstone District School Board	1 161 487 \$	-	48 307 \$	-	-	890 155 \$	4 400 \$	-	2 104 349 \$
7	Bluewater District School Board	17 472 247 \$	244 358 \$	721 297 \$	49 889 \$	-	1 532 694 \$	19 360 \$	-	20 039 845 \$
8	Avon Maitland District School Board	12 029 062 \$	921 858 \$	605 548 \$	-	-	1 940 804 \$	16 280 \$	58 434 \$	15 571 986 \$
9	Greater Essex County District School Board	15 255 960 \$	-	609 723 \$	50 651 \$	242 565 \$	1 500 880 \$	32 560 \$	-	17 692 339 \$
10	Lambton Kent District School Board	13 943 878 \$	55 552 \$	486 288 \$	-	-	1 986 742 \$	24 640 \$	185 668 \$	16 682 768 \$
11	Thames Valley District School Board	40 747 055 \$	6 296 037 \$	2 107 171 \$	-	7 920 \$	7 201 912 \$	79 200 \$	531 232 \$	56 970 527 \$
12	Toronto District School Board	62 632 220 \$	-	2 880 094 \$	801 209 \$	14 398 755 \$	5 286 682 \$	234 520 \$	108 460 \$	86 341 940 \$
13	Durham District School Board	23 744 014 \$	18 293 \$	955 686 \$	-	-	4 436 291 \$	75 240 \$	-	29 229 524 \$
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	24 497 346 \$	506 279 \$	988 959 \$	530 473 \$	171 007 \$	1 648 851 \$	39 160 \$	136 210 \$	28 518 285 \$
15	Trillium Lakelands District School Board	16 858 130 \$	78 231 \$	685 243 \$	-	-	1 630 279 \$	18 480 \$	-	19 270 363 \$
16	York Region District School Board	33 005 254 \$	8 188 334 \$	1 924 488 \$	1 754 953 \$	7 614 939 \$	3 937 697 \$	109 560 \$	82 747 \$	56 617 972 \$
17	Simcoe County District School Board	24 488 105 \$	3 410 029 \$	1 072 506 \$	-	-	1 704 681 \$	53 680 \$	66 500 \$	30 795 501 \$
18	Upper Grand District School Board	21 091 685 \$	509 273 \$	955 393 \$	63 450 \$	-	3 681 781 \$	35 640 \$	315 950 \$	26 653 172 \$
19	Peel District School Board	61 510 914 \$	2 167 783 \$	2 886 615 \$	233 251 \$	-	5 387 002 \$	133 760 \$	454 008 \$	72 773 333 \$

² L'Allocation pour le transport pour les écoles provinciales ou les écoles d'application prévoit une estimation des dépenses pour le Conseil scolaire des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario, ainsi que pour les autres conseils à qui incombent la planification et la fourniture du transport pour les écoles provinciales. Les montants, établis d'après les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025, pourraient être modifiés suivant les états financiers de 2025-2026 à venir.

³ Les montants de 2025-2026 pour le Fonds pour le transport des élèves tiennent compte de l'allocation destinée au transport des élèves dans les prévisions budgétaires révisées de 2024-2025 et de l'EQM projeté pour 2025-2026, lesquels pourraient être modifiés suivant les états financiers de 2024-2025 à venir et l'EQM réel de 2025-2026.

N° du CSD	Nom du conseil scolaire de district	Allocation pour les services de transport						Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire	Allocation pour le transport pour les écoles provinciales ou les écoles d'application ²	Montant projeté pour 2025-2026 au titre du Fonds pour le transport des élèves (FTE) ³
		Volet Autobus	Volet VDFPSC	Volet Primes pour le maintien en poste et le recrutement	Volet Taxis sous contrat	Volet Transport en commun	Volet Priorités locales, exploitations et transition			
		A	B	C	D	E	F			
20	Halton District School Board	18 198 402 \$	588 298 \$	804 965 \$	655 077 \$	87 327 \$	1 708 293 \$	58 080 \$	184 710 \$	22 285 152 \$
21	Hamilton-Wentworth District School Board	18 358 516 \$	268 460 \$	789 685 \$	2 204 472 \$	1 778 894 \$	1 757 218 \$	49 720 \$	510 000 \$	25 716 965 \$
22	District School Board of Niagara	22 838 561 \$	383 675 \$	960 182 \$	1 266 077 \$	-	1 567 318 \$	40 920 \$	92 129 \$	27 148 862 \$
23	Grand Erie District School Board	14 989 728 \$	449 436 \$	702 995 \$	423 630 \$	-	1 620 059 \$	29 040 \$	324 334 \$	18 539 222 \$
24	Waterloo Region District School Board	16 880 382 \$	1 626 290 \$	713 959 \$	4 749 158 \$	2 147 520 \$	1 725 728 \$	60 280 \$	317 331 \$	28 220 648 \$
25	Ottawa-Carleton District School Board	18 066 518 \$	18 433 477 \$	1 744 249 \$	-	12 325 040 \$	4 015 610 \$	69 520 \$	-	54 654 414 \$
26	Upper Canada District School Board	22 980 215 \$	4 370 370 \$	951 068 \$	-	-	10 943 023 \$	31 240 \$	-	39 275 916 \$
27	Limestone District School Board	17 106 602 \$	154 298 \$	652 121 \$	71 013 \$	-	1 649 971 \$	23 760 \$	235 000 \$	19 892 765 \$
28	Renfrew County District School Board	8 416 424 \$	1 904 047 \$	446 942 \$	162 109 \$	-	1 381 886 \$	11 000 \$	-	12 322 408 \$
29	Hastings and Prince Edward District School Board	15 354 308 \$	-	557 026 \$	285 019 \$	-	1 538 317 \$	17 600 \$	317 000 \$	18 069 270 \$
30.1	Northeastern Catholic District School Board	2 372 033 \$	-	95 931 \$	-	-	1 493 067 \$	4 840 \$	-	3 965 871 \$
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	3 143 380 \$	634 795 \$	165 817 \$	-	-	1 068 053 \$	4 840 \$	-	5 016 885 \$
31	Huron-Superior Catholic District School Board	3 955 126 \$	16 490 \$	164 657 \$	186 830 \$	-	1 186 394 \$	6 600 \$	-	5 516 097 \$
32	Sudbury Catholic District School Board	5 985 880 \$	234 115 \$	235 161 \$	-	858 \$	1 256 038 \$	7 040 \$	-	7 719 092 \$
33.1	Northwest Catholic District School Board	990 643 \$	-	38 562 \$	-	8 228 \$	888 010 \$	2 200 \$	-	1 927 643 \$
33.2	Kenora Catholic District School Board	799 642 \$	-	33 478 \$	-	-	764 483 \$	1 760 \$	-	1 599 363 \$
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	4 452 186 \$	34 376 \$	180 594 \$	19 586 \$	-	1 701 648 \$	8 360 \$	-	6 396 750 \$
34.2	Superior North Catholic District School Board	510 462 \$	-	24 147 \$	-	-	804 855 \$	3 080 \$	-	1 342 544 \$
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	5 892 419 \$	47 943 \$	227 421 \$	-	-	1 295 057 \$	5 720 \$	-	7 468 560 \$
36	Huron-Perth Catholic District School Board	5 543 657 \$	601 649 \$	273 163 \$	-	-	1 289 558 \$	7 040 \$	-	7 715 067 \$
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	9 280 081 \$	-	362 549 \$	-	178 980 \$	1 352 271 \$	19 800 \$	-	11 193 681 \$
38	London District Catholic School Board	16 904 036 \$	1 492 782 \$	796 921 \$	-	-	2 310 920 \$	25 080 \$	30 648 \$	21 560 387 \$
39	St. Clair Catholic District School Board	7 466 718 \$	65 252 \$	262 065 \$	-	-	1 500 724 \$	11 000 \$	172 368 \$	9 478 127 \$
40	Toronto Catholic District School Board	32 286 852 \$	-	1 588 750 \$	1 115 961 \$	15 408 875 \$	2 671 331 \$	90 640 \$	162 690 \$	53 325 099 \$
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	12 523 591 \$	377 265 \$	512 276 \$	118 033 \$	225 763 \$	1 335 125 \$	16 280 \$	22 146 \$	15 130 479 \$
42	York Catholic District School Board	17 341 107 \$	1 135 394 \$	805 792 \$	188 040 \$	1 884 025 \$	1 370 045 \$	43 120 \$	-	22 767 523 \$
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	21 751 388 \$	810 165 \$	996 862 \$	22 043 \$	-	2 437 399 \$	59 840 \$	101 532 \$	26 179 229 \$

N° du CSD	Nom du conseil scolaire de district	Allocation pour les services de transport						Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire	Allocation pour le transport pour les écoles provinciales ou les écoles d'application ²	Montant projeté pour 2025-2026 au titre du Fonds pour le transport des élèves (FTE) ³
		Volet Autobus	Volet VDFPSC	Volet Primes pour le maintien en poste et le recrutement	Volet Taxis sous contrat	Volet Transport en commun	Volet Priorités locales, exploitations et transition			
		A	B	C	D	E	F			
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	13 818 240 \$	2 308 960 \$	633 062 \$	-	-	1 485 388 \$	25 080 \$	-	18 270 730 \$
45	Durham Catholic District School Board	8 591 966 \$	-	345 482 \$	-	337 802 \$	1 828 089 \$	22 880 \$	-	11 126 219 \$
46	Halton Catholic District School Board	10 146 467 \$	218 502 \$	437 224 \$	115 986 \$	-	1 305 909 \$	28 160 \$	154 600 \$	12 406 848 \$
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	10 698 934 \$	-	448 718 \$	42 492 \$	-	1 427 476 \$	27 280 \$	196 000 \$	12 840 900 \$
48	Wellington Catholic District School Board	4 417 823 \$	63 174 \$	188 475 \$	51 696 \$	-	2 171 425 \$	9 680 \$	-	6 902 273 \$
49	Waterloo Catholic District School Board	8 512 759 \$	353 196 \$	343 960 \$	1 175 997 \$	83 520 \$	1 409 016 \$	27 720 \$	154 140 \$	12 060 308 \$
50	Niagara Catholic District School Board	12 367 795 \$	66 009 \$	498 764 \$	488 509 \$	-	1 261 974 \$	24 200 \$	90 922 \$	14 798 173 \$
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	7 381 778 \$	265 679 \$	339 328 \$	118 650 \$	19 425 \$	1 334 797 \$	14 080 \$	-	9 473 737 \$
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	13 863 753 \$	2 433 174 \$	563 742 \$	-	-	5 691 054 \$	15 400 \$	-	22 567 123 \$
53	Ottawa Catholic School Board	13 750 595 \$	8 312 068 \$	969 424 \$	-	9 150 960 \$	1 840 023 \$	47 960 \$	-	34 071 030 \$
54	Renfrew County Catholic District School Board	5 289 720 \$	910 807 \$	263 538 \$	282 316 \$	-	1 254 075 \$	8 800 \$	-	8 009 256 \$
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	12 750 587 \$	32 715 \$	468 131 \$	181 502 \$	-	1 827 044 \$	14 960 \$	92 800 \$	15 367 739 \$
56	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	2 478 658 \$	120 717 \$	109 675 \$	-	-	976 973 \$	3 960 \$	-	3 689 983 \$
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	2 815 542 \$	109 819 \$	110 257 \$	105 271 \$	14 578 \$	1 095 048 \$	7 040 \$	-	4 257 555 \$
58	Conseil scolaire Viamonde	20 882 373 \$	3 030 542 \$	1 039 660 \$	1 379 016 \$	377 927 \$	2 043 703 \$	22 000 \$	-	28 775 221 \$
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	13 136 903 \$	3 342 007 \$	726 610 \$	-	4 391 920 \$	1 388 498 \$	18 480 \$	-	23 004 418 \$
60,1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	6 999 811 \$	-	269 514 \$	230 052 \$	-	1 835 907 \$	10 560 \$	-	9 345 844 \$
60,2	Conseil scolaire catholique Franco-Nord	3 289 996 \$	297 122 \$	156 735 \$	31 459 \$	-	1 065 669 \$	4 840 \$	-	4 845 821 \$
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	5 316 861 \$	166 116 \$	213 569 \$	101 172 \$	12 005 \$	2 077 330 \$	10 560 \$	-	7 897 613 \$

N° du CSD	Nom du conseil scolaire de district	Allocation pour les services de transport						Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire	Allocation pour le transport pour les écoles provinciales ou les écoles d'application ²	Montant projeté pour 2025-2026 au titre du Fonds pour le transport des élèves (FTE) ³
		Volet Autobus	Volet VDFPSC	Volet Primes pour le maintien en poste et le recrutement	Volet Taxis sous contrat	Volet Transport en commun	Volet Priorités locales, exploitations et transition			
		A	B	C	D	E	F			
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	945 073 \$	-	38 176 \$	2 885 \$	-	722 027 \$	2 640 \$	-	1 710 801 \$
63	Conseil scolaire catholique Providence	9 695 160 \$	886 582 \$	419 694 \$	28 203 \$	-	1 420 567 \$	11 880 \$	-	12 462 086 \$
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	26 749 096 \$	3 888 589 \$	1 347 167 \$	1 429 013 \$	161 718 \$	2 992 400 \$	23 760 \$	-	36 591 743 \$
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	8 422 245 \$	3 162 393 \$	529 282 \$	-	-	1 713 266 \$	14 080 \$	-	13 841 266 \$
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	20 735 971 \$	4 794 317 \$	1 083 314 \$	-	1 087 840 \$	1 523 301 \$	29 040 \$	866 556 \$	30 120 339 \$

Annexe C : Vérification de la conformité fiscale et instructions

Attestation de conformité aux lois sur la fiscalité, le travail et l'environnement

Lois fiscales :

Lois fiscales provinciales et fédérales applicables à l'organisation. Le statut « En règle » relativement aux lois fiscales signifie qu'aucune des circonstances énoncées ci-dessous ne s'applique, comme le confirme le ministère des Finances dans le cadre du processus de vérification de la conformité fiscale :

- L'organisation se trouve en défaut de production de déclaration en vertu d'une loi fiscale administrée et appliquée par le gouvernement de l'Ontario, ou se trouve en défaut de paiement d'un impôt, d'une pénalité ou d'intérêts établis en vertu d'une telle loi pour laquelle des dispositions de paiement n'ont pas été prises.
- Si l'organisation a un numéro d'entreprise auprès de l'Agence du revenu du Canada, elle se trouve en défaut de production de déclaration en vertu de la *Loi de 2007 sur les impôts*, de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, de la *partie IX de la Loi sur la taxe d'accise (Canada)*, ou en vertu d'une loi d'une autre province ou d'un territoire qui impose un impôt aux sociétés et qui est appliquée par l'Agence du revenu du Canada.

Lois du travail :

- Toutes les lois et tous les règlements connexes appliqués par le ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario, et le statut « En règle » relativement aux lois du travail signifie que l'entité n'a pas été déclarée coupable d'une infraction en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. chap. O.1*, de la *Loi de 1977 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi, chap. 41* lors d'une procédure entamée lors de l'année précédente en vertu de la *partie III de la Loi sur les infractions provinciales, L.R.O. 1990, chap. P.33*.

Lois sur l'environnement :

- Toutes les lois et tous les règlements connexes appliqués par le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, et le statut « En règle » relativement aux lois environnementales signifie que l'organisation n'a pas été reconnue coupable par un tribunal au cours de la dernière année et qu'aucun appel n'est en cours.

Instructions pour les bénéficiaires de paiements de transfert : comment remplir l'attestation et la vérification de la conformité fiscale

Objectif :

Les organisations concernées sont tenues de confirmer qu'elles sont en règle vis-à-vis des lois fiscales et doivent attester qu'elles sont en règle vis-à-vis des lois sur le travail et l'environnement pour recevoir des paiements de transfert de la province de l'Ontario (la « Province »).

La confirmation de régularité sera démontrée par l'achèvement de l'attestation et la vérification (séparée) de la conformité fiscale (VCF), ces dernières étant toutes deux prises en compte avant que les fonds ne soient fournis. Pour de plus amples renseignements sur les différents termes utilisés, veuillez consulter les définitions présentées sur le modèle d'attestation (accessible dans le profil de l'organisation dans le site Web de PTO).

Cette attestation et la VCF doivent être soumises si les conditions suivantes s'appliquent :

- Si votre organisation a reçu de la Province des paiements de transfert cumulatifs totalisant 10 millions de dollars ou plus au cours de l'exercice précédent, ou si elle conclut une entente de paiement de transfert d'une valeur contractuelle de 10 millions de dollars ou plus.
- Si, avant de conclure une nouvelle entente, une entente existante est en cours de renouvellement ou de modification pour inclure un nouveau financement discrétionnaire continu ou à durée limitée.

Veillez noter que votre organisation n'est tenue de soumettre cette attestation et cette vérification à la Province qu'une seule fois avant de conclure une nouvelle entente de paiement de transfert, de renouveler ou de modifier une telle entente pour recevoir un nouveau financement discrétionnaire; l'attestation est valide pour une période d'un an après la date de soumission. Autrement dit, si vous avez soumis une attestation il y a un an, vous n'aurez à la resoumettre (après l'expiration de l'attestation précédente) que si vous avez l'intention de conclure une autre entente de paiement de transfert avec la Province (nouvelle, renouvelée ou modifiée). Communiquez avec le ministère avec lequel vous concluez une entente de paiement de transfert pour clarifier si cette attestation s'applique à votre situation. Les organisations peuvent choisir de remplir et soumettre volontairement le formulaire d'attestation.

Remplir la VCF

Pour remplir l'attestation sur le site Web de Paiements de transfert Ontario (PTO) :

1. Pour les nouveaux utilisateurs

- Les nouveaux utilisateurs devront créer un compte ONE-key et ouvrir une session dans le site de PTO. Pour de plus amples renseignements sur ce processus, veuillez consulter la page Web « Obtenir du financement du gouvernement de l'Ontario ».
- L'attestation fait partie du processus d'enregistrement. Il est possible de remplir l'attestation en tout temps; l'organisation doit entrer des renseignements provenant d'une VCF effectuée.
- Une fois l'attestation remplie et soumise, elle figurera dans votre profil organisationnel.

2. Pour les utilisateurs existants

- Ouvrez une session dans le site de PTO avec votre identifiant ONE-key.
- Mettez à jour les renseignements concernant votre organisation et passez à la section pour l'attestation.
- Remplir l'attestation. Il est possible de remplir l'attestation en tout temps; l'organisation doit entrer des renseignements provenant d'une VCF effectuée. Veuillez vérifier auprès de votre bailleur de fonds si l'attestation est requise.

ANNEXE D : DÉTAILS CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'ÂÉÉ, L'ARÉ, LA CPI, ALLOCATION POUR LOCAUX TEMPORAIRES

N° du CSD	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles	Allocation pour la réfection des écoles (partie du financement principal de l'éducation)	Capacité de planification des immobilisations (partie du financement principal de l'éducation)	Allocation pour locaux temporaires
1	District School Board Ontario North East	13 570 912 \$	3 224 464 \$	150 111 \$	0 \$
2	Algoma District School Board	12 296 678 \$	3 357 989 \$	150 111 \$	80 000 \$
3	Rainbow District School Board	12 286 143 \$	3 428 857 \$	150 111 \$	320 000 \$
4	Near North District School Board	4 012 878 \$	2 645 691 \$	150 111 \$	0 \$
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	7 960 220 \$	1 999 963 \$	111 123 \$	0 \$
5.2	Rainy River District School Board	2 068 540 \$	1 091 119 \$	83 185 \$	0 \$
6.1	Lakehead District School Board	8 160 655 \$	2 423 130 \$	150 111 \$	0 \$
6.2	Superior-Greenstone District School Board	4 868 762 \$	1 343 478 \$	111 123 \$	0 \$
7	Bluewater District School Board	6 512 399 \$	3 694 731 \$	163 370 \$	2 421 800 \$
8	Avon Maitland District School Board	12 114 537 \$	3 712 876 \$	122 173 \$	480 000 \$
9	Greater Essex County District School Board	18 008 076 \$	6 370 696 \$	163 370 \$	640 000 \$
10	Lambton Kent District School Board	18 133 608 \$	4 598 102 \$	163 370 \$	204 500 \$
11	Thames Valley District School Board	50 692 951 \$	13 856 654 \$	198 728 \$	1 600 000 \$
12	Toronto District School Board	249 984 968 \$	46 970 745 \$	361 309 \$	520 000 \$
13	Durham District School Board	17 870 794 \$	12 360 091 \$	55 525 \$	9 000 000 \$
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	15 367 136 \$	6 736 018 \$	163 370 \$	1 920 000 \$
15	Trillium Lakelands District School Board	10 975 178 \$	3 522 048 \$	163 370 \$	400 000 \$
16	York Region District School Board	28 966 616 \$	18 035 787 \$	66 758 \$	1 600 000 \$
17	Simcoe County District School Board	12 177 057 \$	9 118 779 \$	55 525 \$	2 466 700 \$
18	Upper Grand District School Board	11 071 638 \$	6 273 612 \$	46 217 \$	733 600 \$
19	Peel District School Board	46 883 282 \$	20 448 858 \$	80 238 \$	881 400 \$
20	Halton District School Board	21 496 732 \$	10 231 619 \$	55 525 \$	3 510 800 \$
21	Hamilton-Wentworth District School Board	18 568 194 \$	8 863 815 \$	179 392 \$	1 898 300 \$
22	District School Board of Niagara	22 342 552 \$	8 453 044 \$	207 330 \$	1 600 000 \$
23	Grand Erie District School Board	17 150 017 \$	6 042 269 \$	163 370 \$	839 300 \$
24	Waterloo Region District School Board	33 164 573 \$	10 282 379 \$	55 525 \$	1 862 900 \$
25	Ottawa-Carleton District School Board	47 399 551 \$	15 386 071 \$	235 269 \$	1 080 000 \$
26	Upper Canada District School Board	19 346 162 \$	7 448 440 \$	235 269 \$	400 000 \$

N° du CSD	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles	Allocation pour la réfection des écoles (partie du financement principal de l'éducation)	Capacité de planification des immobilisations (partie du financement principal de l'éducation)	Allocation pour locaux temporaires
27	Limestone District School Board	16 758 089 \$	4 703 822 \$	135 432 \$	240 000 \$
28	Renfrew County District School Board	6 705 416 \$	2 865 162 \$	122 173 \$	89 900 \$
29	Hastings and Prince Edward District School Board	10 566 489 \$	3 533 205 \$	150 111 \$	424 100 \$
30.1	Northeastern Catholic District School Board	3 301 397 \$	1 056 155 \$	111 123 \$	0 \$
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	1 728 198 \$	886 913 \$	83 185 \$	0 \$
31	Huron-Superior Catholic District School Board	2 522 686 \$	1 327 485 \$	111 123 \$	0 \$
32	Sudbury Catholic District School Board	5 418 959 \$	1 484 381 \$	32 095 \$	0 \$
33.1	Northwest Catholic District School Board	311 827 \$	706 089 \$	32 095 \$	160 000 \$
33.2	Kenora Catholic District School Board	1 587 978 \$	551 547 \$	83 185 \$	0 \$
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	4 846 612 \$	1 533 277 \$	83 185 \$	40 000 \$
34.2	Superior North Catholic District School Board	1 848 140 \$	737 052 \$	32 095 \$	0 \$
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	1 367 713 \$	1 040 095 \$	32 095 \$	44 700 \$
36	Huron Perth Catholic District School Board	2 654 986 \$	894 062 \$	32 095 \$	91 500 \$
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	9 659 966 \$	3 975 360 \$	122 173 \$	619 300 \$
38	London District Catholic School Board	6 267 754 \$	4 672 004 \$	135 432 \$	9 057 300 \$
39	St. Clair Catholic District School Board	3 716 053 \$	1 611 130 \$	38 514 \$	486 400 \$
40	Toronto Catholic District School Board	49 626 498 \$	16 919 110 \$	310 483 \$	3 864 100 \$
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	5 514 307 \$	2 372 072 \$	38 514 \$	240 000 \$
42	York Catholic District School Board	12 528 134 \$	6 668 843 \$	207 330 \$	320 000 \$
43	Dufferin-Peel Catholic District School Board	23 032 962 \$	9 783 433 \$	207 330 \$	765 400 \$
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	4 187 723 \$	3 566 413 \$	46 217 \$	880 000 \$
45	Durham Catholic District School Board	5 378 493 \$	3 315 787 \$	38 514 \$	815 800 \$
46	Halton Catholic District School Board	5 866 539 \$	4 952 272 \$	46 217 \$	1 729 200 \$
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	7 634 307 \$	4 955 338 \$	46 217 \$	160 000 \$
48	Wellington Catholic District School Board	1 090 006 \$	1 337 515 \$	32 095 \$	460 000 \$
49	Waterloo Catholic District School Board	7 055 154 \$	4 559 253 \$	38 514 \$	7 434 500 \$
50	Niagara Catholic District School Board	12 998 773 \$	4 035 477 \$	46 217 \$	896 000 \$
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	2 542 227 \$	2 084 976 \$	122 173 \$	1 120 000 \$
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	4 954 422 \$	2 181 963 \$	122 173 \$	120 000 \$
53	Ottawa Catholic School Board	17 943 610 \$	8 780 511 \$	163 370 \$	1 600 000 \$
54	Renfrew County Catholic District School Board	4 790 891 \$	1 136 265 \$	111 123 \$	17 500 \$
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	6 633 859 \$	2 363 151 \$	38 514 \$	609 800 \$

N° du CSD	Nom du conseil scolaire	Amélioration de l'état des écoles	Allocation pour la réfection des écoles (partie du financement principal de l'éducation)	Capacité de planification des immobilisations (partie du financement principal de l'éducation)	Allocation pour locaux temporaires
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	947 542 \$	848 074 \$	32 095 \$	0 \$
57	Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	4 780 134 \$	1 236 179 \$	111 123 \$	64 600 \$
58	Conseil scolaire Viamonde	9 815 523 \$	3 042 482 \$	46 217 \$	232 600 \$
59	Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	4 928 447 \$	3 177 663 \$	122 173 \$	600 000 \$
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	14 078 681 \$	3 289 977 \$	178 050 \$	0 \$
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	3 641 615 \$	1 010 449 \$	32 095 \$	160 000 \$
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	6 201 628 \$	1 851 988 \$	150 111 \$	0 \$
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	521 188 \$	690 872 \$	32 095 \$	0 \$
63	Conseil scolaire catholique Providence	4 244 579 \$	1 843 305 \$	94 234 \$	1 609 100 \$
64	Conseil scolaire catholique MonAvenir	8 949 167 \$	2 819 617 \$	46 217 \$	535 600 \$
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	9 080 978 \$	2 919 523 \$	178 050 \$	40 000 \$
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	8 319 541 \$	4 743 928 \$	135 432 \$	640 000 \$